Département de l'Aisne

COMMUNE DE PONTAVERT

Plan Local d'Urbanisme

Modification

Document graphique n°2B

Plan de Zonage APRES modification
Zone bâtie

Echelle : 1 / 2 000

"Vu pour être annexé à la délibération du :

6 juillet 2023

approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Commune et Signature du Maire :

GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende

Limites communales

Limites du zonage

Emplacements réservés

Espaces Boisés Classés

Bâtiments identifiés au titre du L.123-1-5.II autorisant le changement de destination

Elements remarquables identifiés au titre du L.123-1-5.III

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Chemins inscrits au PDIPR

Plan de Prévention des Risques d'Inondations et Coulées de boue

Axe de ruissellement avéré

Axe de ruissellement potentiel

Zonage règlementaire

Zone rouge - Débordement rivière Aisne

Zone rouge - Débordement de ru

Zone rouge - Remontée de nappe phréatique

Zone bleue - Débordement rivière Aisne

Zone bleue - Débordement de ru

Espace à préserver

Ruissellement et Coulées de boue

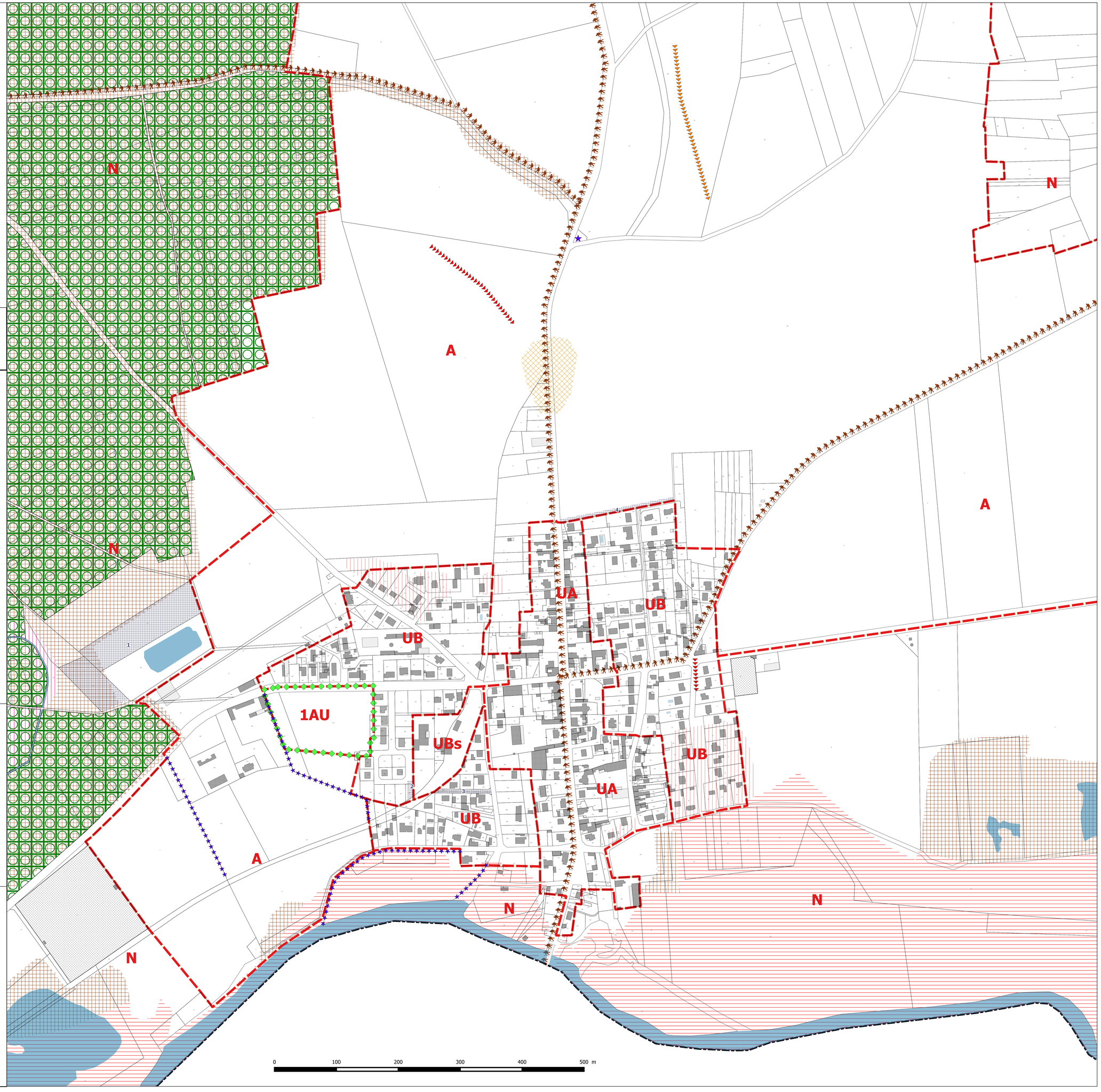

Les zones urbaines sont des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. Sur le territoire, on distingue les zones urbaines suivantes :

- La zone UA : zone urbaine correspondant à la partie la plus ancienne du village ;
- La zone UB : zone pavillonnaire récente. Elle comprend un *secteur UBs* pour l'accueil d'équipements publics et d'installations scolaires et éducatives.

Les zones à urbaniser sont des zones à caractère naturel, non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future.

- La zone 1AU, destinée à accueillir l'urbanisation future à vocation principale d'habitat ;

La zone agricole est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions liées aux activités agricoles y sont autorisés.

La zone naturelle et forestière correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels.

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Extension du lagunage	14 400m²	Commune de Pontavert
2	Création d'une liaison piétonne pour rejoindre le pôle scolaire depuis la zone 1AU	290m²	Commune de Pontavert
3	Création d'une voie d'accès pour rejoindre le pôle scolaire depuis la rue du Chalet	600m²	Commune de Pontavert
4	Aménagement paysager et entretien du fossé	1 200m²	Commune de Pontavert